



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N° 15-14

**Objet :
Travaux de construction d'un
espace restauration sur le site
des barrages de Renaison
Lot 9 Equipements professionnels
de cuisine**

**Avenant n°1
avec la société PATAY**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau a attribué le 13 mars 2015 le marché de travaux de construction d'un espace restauration sur le site des barrages de Renaison Lot 9 « Equipements professionnels de cuisine ».

Suite à la rencontre du maitre d'ouvrage avec le futur exploitant de l'espace restauration, les éléments constitutifs de l'équipement de la cuisine ont été modifiés en accord avec le titulaire du marché d'équipements professionnels de cuisine, entraînant des suppressions de prix et la création de prix nouveau.

Ces modifications apportées au marché initial doivent faire l'objet d'un avenant.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un espace restauration lot 9 « Equipements professionnels de cuisine », avec la société PATAY, ayant pour objet d'acter les modifications apportés à la décomposition du prix global et forfaitaire et de porter le montant du marché à 16 586,07 € HT ;

2°) de signer l'avenant correspondant.

Roanne, le **13 MAI** 2015

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20150513-DC15-14-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2015

Daniel FRECHET